

Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	1 ^{er}
Nom de site	VENDOME	Numéro	757438
Adresse du site	4, rue Saint Roch	Hauteur	R+6 (24.50m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G avec partage de la fréquence 2100Mhz (4G/5G)		
Complément d'info	Une antenne tube avec 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	/
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	04/01/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	04/03/2022

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 2 antennes 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz), orientées vers les azimuts 0° et 220°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 10m des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+6 (24.50m)
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 0° <4V/m - 220° <4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	27.50m		

Incidence visuelle

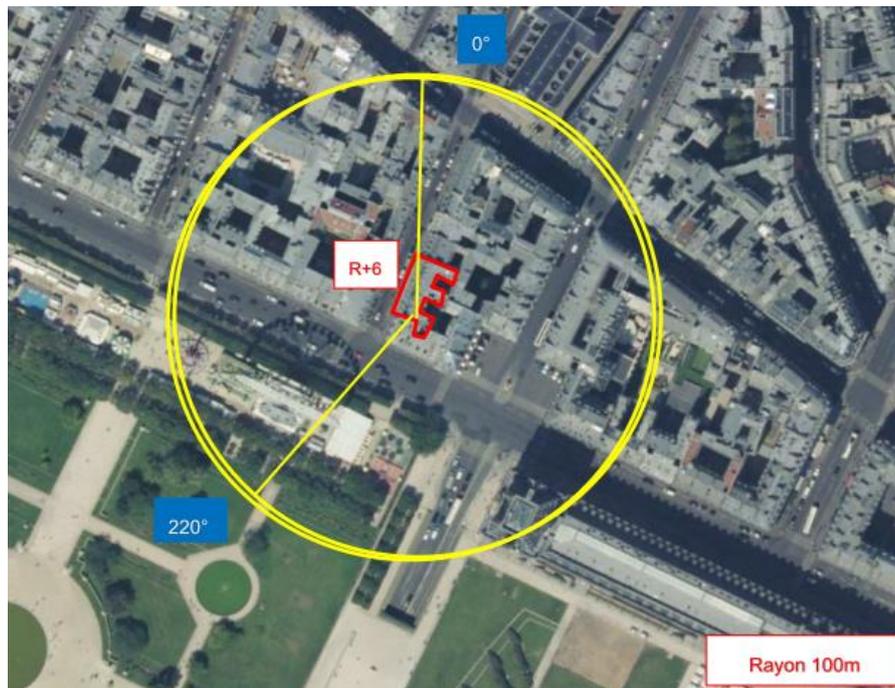
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 2 nouvelles antennes panneaux à faisceaux fixes intégrés dans un tube.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

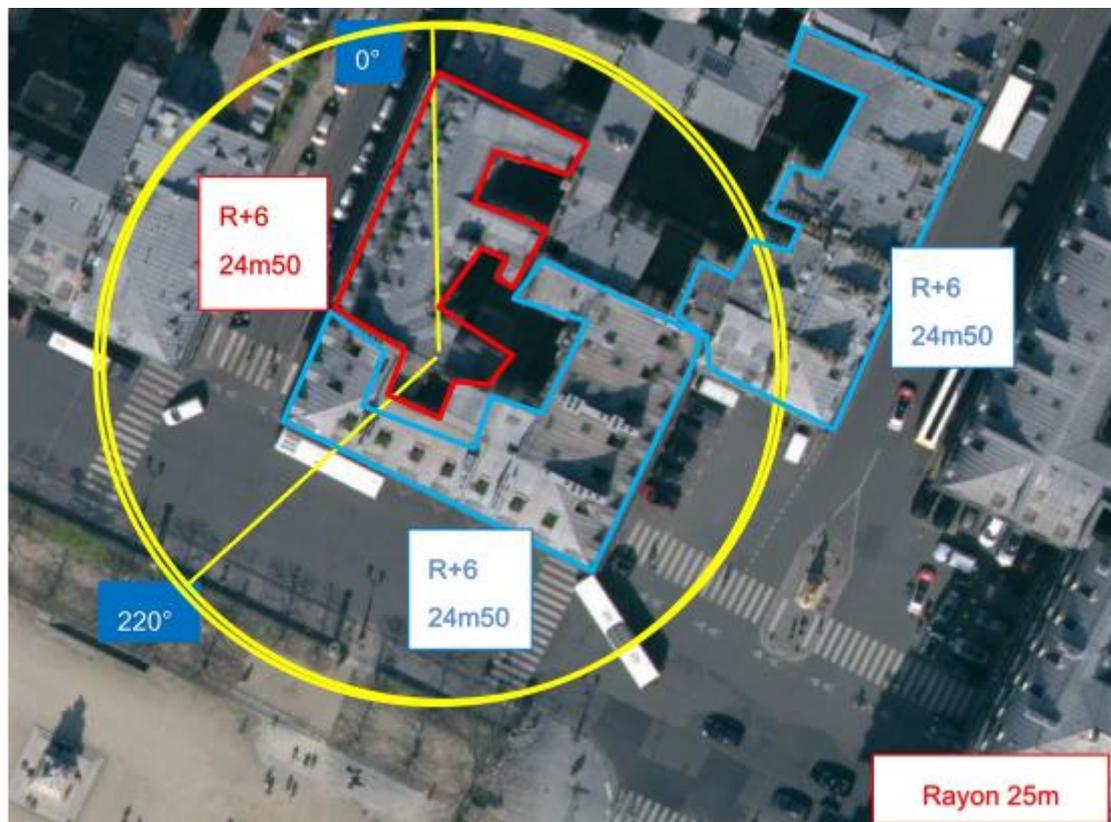
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



Aucun établissement particulier dans les 100m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris *entre 1 et 2 V/m*.

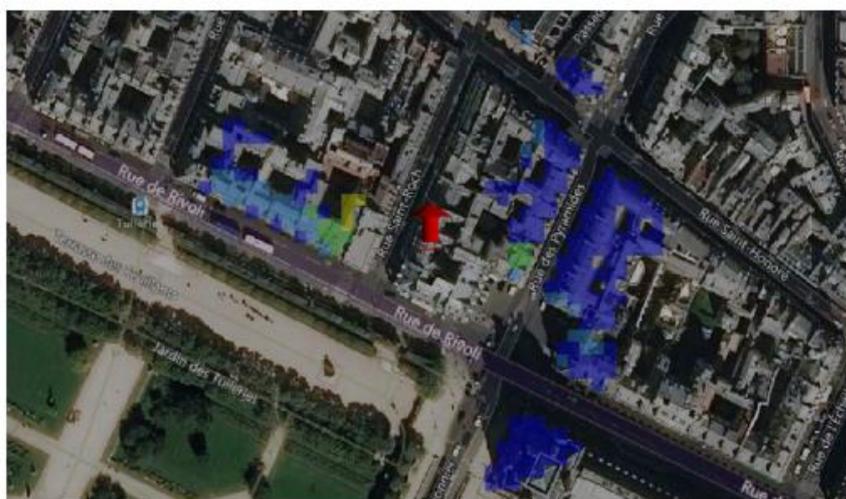
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 0°</i>	<i>Azimut 220°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>26.5 m</i>	<i>26.5 m</i>

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

i. Azimut 0°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris *entre 3 et 4 V/m*. La hauteur correspondante est de *26.5 m*.



ii. Azimut 220°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 220°, le niveau maximal calculé est compris *entre 3 et 4 V/m*. La hauteur correspondante est de *26.5 m*.



Vue des Antennes Avant/Après

Prise de vue n°1 avant travaux



Prise de vue n°1 après travaux



Vue des Azimuts

1.1. Secteur 0 (0°) :



Secteur 1 (220°) :

